



LES EFFECTIFS MILITAIRES ET CIVILS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE EN 2013 : BAISSÉ DES EFFECTIFS

Au 31 décembre de l'année 2013, le ministère de la défense compte 272 800 agents, dont 206 700 militaires et 66 100 civils. C'est 8 570 agents de moins qu'en 2012, soit une baisse de 3,0 % des effectifs. Les personnels de catégorie A restent sous-représentés par rapport au reste de la fonction publique d'État (FPE). Le taux de féminisation a progressé de 0,2 point en un an. Le taux de rotation au sein du ministère de la défense est proche de celui de l'ensemble de la FPE.

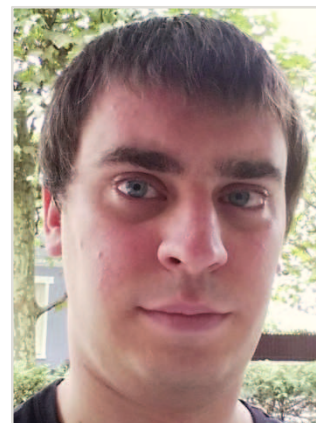
Les données de l'année 2013 sont utilisées ici car ce sont les dernières disponibles pour l'exercice de comparaison interministérielle mené dans le cadre de cet EcoDef et articulé avec le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (DGAFF, décembre 2015).

BAISSE DES EFFECTIFS CIVILS ET MILITAIRES

Le ministère de la défense représente, en 2013, 11 % des effectifs de la fonction publique d'État (FPE) ou 14 % des effectifs de l'ensemble des ministères avec 272 800 personnels au 31 décembre (**Figure 1**). Il est le troisième ministère en termes d'effectifs derrière les ministères de l'enseignement⁽¹⁾ (52 % de l'ensemble des ministères) et de l'Intérieur et outre-mer (15 %).

Sur la période 2011-2013, l'effectif de la FPE a diminué en moyenne annuelle de 0,3 % (-13 200 effectifs au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2011). Cette évolution résulte à la fois d'une diminution de 1,0 % des effectifs des ministères (-39 800) et d'une augmentation de 3,1 % des effectifs des ÉPA⁽²⁾ (+26 600). Sur cette même période, l'effectif du ministère de la défense a baissé de 2,1 % (-11 800), contribuant à hauteur de plus de 30 % à la baisse des effectifs de l'ensemble des ministères.

L'effectif militaire représente 75 % du ministère de la défense (206 700 personnels au 31 décembre 2013) et a diminué de 1,9 % en rythme annuel entre 2011 et 2013. L'effectif civil représente quant à lui 24 % des personnels du ministère de la défense (66 100 personnels au 31 décembre 2013) et a diminué de 2,8 % en rythme annuel entre 2011 et 2013. La proportion civils / militaires est restée stable ces dernières années.



Mathieu BAUDRY
Chargé d'études,
Observatoire Économique de la Défense.

Figure 1 : Évolution des effectifs physiques par versant de la fonction publique d'État (FPE)

Effectifs au 31 décembre de l'année considérée

	2011	2012	2013	2011-2013* (%)
Ensemble FPE	2 398 672	2 373 183	2 385 488	-0,3
Ensemble des ministères, dont :	1 965 867	1 922 306	1 926 041	-1,0
Ministères de l'enseignement	1 006 610	988 134	999 691	-0,3
Intérieur et outre-mer	286 416	280 628	283 634	-0,5
Défense :	284 610	281 334	272 764	-2,1
dont militaires	214 690	213 361	206 664	-1,9
dont civils	69 920	67 973	66 100	-2,8
Ministères économique et financier	159 200	156 009	152 486	-2,1
Écologie, développement durable et énergie	71 932	69 997	62 218	-7,0
Ministères sociaux	23 377	21 256	21 378	-4,4
Ensemble des ÉPA, dont :	432 805	450 877	459 447	3,0
ÉPA sous tutelle des ministères de l'enseignement	294 181	308 706	310 947	2,8
ÉPA sous tutelle des ministères sociaux	74 470	76 325	78 266	2,5

* Taux de croissance annuel moyen.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Sources : SIASP, Insee, traitements DGAFF, département des études et des statistiques. Traitements OED.

L'observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

ou sur simple demande à :

SGA/Com au 09 88 68 62 39



(1) Ministères de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (nomenclature 2013).
(2) Établissement public à caractère administratif.

SOUS-REPRÉSENTATION DES CATÉGORIES A AU SEIN DU MINISTÈRE

Le ministère de la défense est composé de 16,3 % de personnels en catégorie A (voir Sources et définitions), 40,1 % en catégorie B et 43,4 % en catégorie C (0,2 % étant dans une catégorie indéterminée). En comparaison, dans l'ensemble de la FPE hors enseignants, ces taux sont respectivement de 28,9 %, 36,2 % et 32,4 %. Les personnels de catégorie A sont sous-représentés au ministère de la défense, qu'ils soient civils ou militaires (**Figure 2**).

La comparaison de la population des civils de la défense par rapport aux civils de la FPE hors enseignants fait ressortir une nette surreprésentation des catégories C au ministère de la défense (56,6 % contre 32,4 %). A contrario, il y a 11,4 points d'écart (en négatif) pour les catégories A et B entre le ministère de la défense et la FPE hors enseignants.

La population des militaires de la défense se caractérise par un taux faible de catégorie A et une catégorie B dominante. Cette dominance est encore plus forte quand on considère les militaires dans leur ensemble (gendarmes inclus). Elle reflète la structure pyramidale des armées reposant sur une large base de sous-officiers qui remplissent des rôles différents par rapport aux civils de catégorie B, avec notamment plus de possibilités d'accéder à des postes d'encadrement.

LE TAUX DE FÉMINISATION AUGMENTE DE 0,2 POINTS

Le ministère de la défense compte 21,0 % de femmes en 2013, en augmentation de 0,2 point par rapport à 2012 (**Figure 3**). Il reste cependant le ministère le moins féminisé de la fonction publique, derrière le ministère de l'Intérieur et outre-mer (27,6 % de femmes) et celui de l'Écologie, développement durable et énergie (36,1 %).

Le faible taux de féminisation du ministère est en grande partie dû à la population militaire, qui constitue les trois quarts des effectifs. En effet, parmi les militaires, la part de femmes n'est que de 15,6 %. La relativement faible présence des femmes s'explique par l'Histoire, les forces armées n'étant totalement ouvertes aux femmes que depuis peu de temps et par le fait que beaucoup de missions opérationnelles sont encore remplies par des effectifs majoritairement masculins.

Parmi les seuls civils du ministère de la défense, les femmes représentent 37,2 % des effectifs, ce qui reste 22 points en-deçà du taux de féminisation du total des ministères et 4 points en-deçà de celui de la FPE hors enseignants.

Par catégorie, 30,4 % des catégories A sont des femmes parmi les civils contre 14,4 % parmi les militaires. Ces taux sont respectivement de 33,0 % et 17,5 % pour les catégories B et de 41,2 % et 14,2 % pour les catégories C. Par comparaison avec le total hors enseignants, la plus grande différence pour les civils du ministère de la défense se situe au niveau des agents de catégorie A (14 points), alors que pour les agents de catégories B et C, ces différences sont plus modestes (3 et 5 points respectivement). Pour les militaires du ministère de la défense, on constate 18 points d'écart dans les taux de féminisation des agents de catégorie B et environ 30 points d'écart pour les agents des catégories A et C.

Figure 2 : Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs par versant de la fonction publique au 31 décembre 2013

	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Catégorie indéterminée (1) (en %)	Total
Fonction Publique de l'État (ministères et ÉPA)	54,5	24,8	19,5	1,2	2 385 488
Fonctionnaires	64,7	19,3	15,9	0,1	1 529 415
Contractuels	36,5	31,2	25,0	7,3	370 416
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	76,8	7,3	15,9	0,0	175 857
Militaires et militaires volontaires ⁽³⁾ :	13,0	54,2	32,8	0,0	309 800
dont gendarmes	7,4	72,8	19,8	0,0	103 136
Total agents civils de la FPE (ministères et ÉPA)	60,7	20,4	17,6	1,4	2 075 688
dont enseignants ⁽⁵⁾	98,1	1,9	0,0	0,0	952 468
dont non-enseignants	28,9	36,2	32,4	2,5	1 123 220
Ministère de la défense	16,3	40,1	43,4	0,2	272 764
Militaires et militaires volontaires ⁽⁴⁾	15,8	44,9	39,2	0,0	206 664
Civils	17,6	25,0	56,6	0,8	66 100
Ensemble (FPE+FPT+FPH)	33,9	20,1	45,3	0,8	5 416 940

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les contractuels.

(2) La catégorie 'autres catégories et statuts' recouvre principalement des enseignants des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'Etat dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois

(3) y compris gendarmes.

(4) Pour les militaires, les catégories A, B et C représentent respectivement les officiers, les sous-officiers et les militaires du rang (volontaires compris).

(5) y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Sources : SIASP, Insee, traitements DGAFP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

DES PYRAMIDES DES ÂGES INVERSÉES CHEZ LES CIVILS ET LES MILITAIRES

L'âge moyen des militaires du ministère de la défense est de 33 ans et celui des civils de 47,2 ans, soit 36,4 ans en moyenne pour l'ensemble des agents. Le ministère de la défense est le plus jeune des ministères, derrière celui de l'Intérieur et ses 39,9 ans en moyenne en 2013. L'âge moyen est de 42,1 ans dans l'ensemble de la FPE et de 43,3 ans pour l'ensemble des agents civils de la FPE, soit 3,9 ans de moins que les civils de la défense.

L'écart hommes-femmes en termes d'âge moyen est de 0,9 ans chez les militaires, 0,4 ans chez les civils du ministère de la défense et de 1,2 an dans l'ensemble de la FPE. Les hommes sont plus âgés que les femmes parmi les militaires, contrairement à ce que l'on observe chez les civils du ministère de la défense et dans l'ensemble de la FPE.

Les pyramides des âges sont à chaque fois assez symétriques entre hommes et femmes (**Figure 4**). Chez les militaires du ministère de la défense, le pic des effectifs se situe autour de 30 ans chez les femmes et de 25 ans chez les hommes, avec un pic secondaire à 35 ans. Chez les civils du ministère de la défense, le maximum est atteint à 53 ans, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Dans l'ensemble de la FPE, la forme plus aplatie de la pyramide suggère néanmoins un pic aux alentours de 40 ans quel que soit le sexe.

La part des moins de 30 ans est de 41,6 % parmi les militaires du ministère de la défense, de 15,1 % dans la FPE et de 4,5 % chez les civils de la défense. A l'opposé, la part des 50 ans et plus est de 5,8 % chez les militaires de la défense, de 47,0 % chez les civils de la défense et de 29,0 % dans l'ensemble de la FPE.

UN TAUX DE ROTATION PROCHE DE CELUI DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

En 2013, au ministère de la défense, il y a eu 32 113 sortants, 22 797 entrants et 1 308 entrants-sortants (**Figure 5**). Le taux d'entrée s'établit à 8,7 % et le taux de sortie à 12,1 % traduisant ainsi la diminution d'effectifs constatée Figure 1. À titre de comparaison, dans l'ensemble de la FPE, le taux d'entrée est de 11,9 % et le taux de sortie de 10,6 %, en cohérence avec l'augmentation du nombre d'agents entre 2012 et 2013.

Les taux d'entrée et de sortie sont plus forts parmi les militaires du ministère de la défense (respectivement 10,3 % et 13,5 %) que chez les civils (respectivement 3,6 % et 7,7 %). Le statut contractuel des militaires du rang et le nécessaire renouvellement permanent de cette population expliquent en grande partie cette différence.

Par âge, le taux d'entrée diminue avec l'avancée en âge, de 29,8 % pour les 16 à 24 ans jusqu'à atteindre 3,0 % pour les 50 à 59 ans : le recrutement au ministère de la défense se fait majoritairement entre 16 et 29 ans. Le taux de sortie connaît quant à lui deux pics : un dans les premières classes d'âge, représentant les fins de contrat des personnels, majoritairement militaires, recrutés sous statut de contractuel, un autre dans les dernières classes d'âges, représentant cette fois les fins de carrière, aussi bien des civils que des officiers militaires.

Figure 3 : Part de femmes parmi les agents des ministères, par ministère et catégorie hiérarchique au 31 décembre 2013

en %

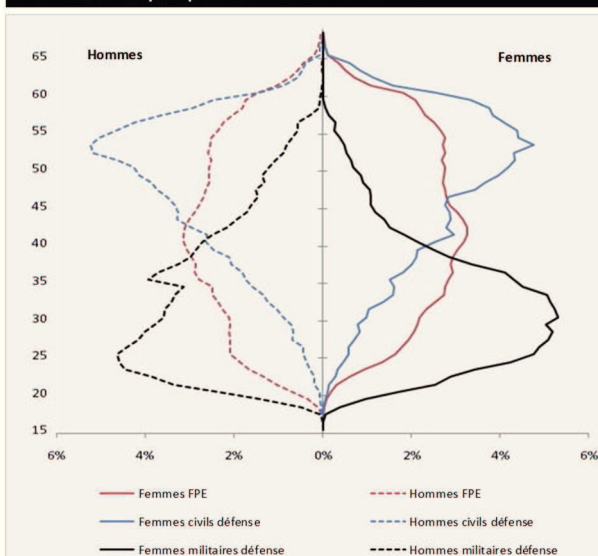
	Catégorie A	dont A+	Catégorie B	Catégorie C	Total
Défense :	18,6	6,5	19,9	22,7	21,0
dont civils	30,4	24,4	33,0	41,2	37,3
dont militaires ⁽¹⁾	14,4	5,2	17,5	14,2	15,7
Écologie, développement durable et énergie	33,2	28,6	37,3	39,7	37,6
Ministères économique et financier	47,0	24,4	60,6	64,5	57,6
Ministère de l'enseignement	69,6	33,8	77,9	83,4	70,6
Intérieur et outre-mer	26,6	24,1	20,0	51,0	28,1
Ministères sociaux	48,8	41,8	73,2	83,6	64,9
Total FPE	66,0	41,9	41,6	58,1	59,5
Total FPE hors enseignants	44,0	43,3	35,5	46,2	41,2

(1) : Pour les militaires, les catégories A, B et C représentent respectivement les officiers, les sous-officiers et les militaires du rang (volontaires compris). La catégorie A+ est définie selon la définition suivante (source : DGAFP) : "la catégorie A+ désigne l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB)". Cela correspond chez les militaires aux généraux et aux colonels.

Champ : emplois principaux, employés des ministères, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Sources : SIASP, Insee, traitements DGAFP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

Figure 4 : Pyramides des âges par statut dans le ministère de la défense et dans la fonction publique d'État au 31 décembre 2013



Sources : SIASP, Insee, traitements DGA/FP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

Sources et définitions

- Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP) : fichier statistique issu de plusieurs sources administratives permettant de connaître les effectifs, caractéristiques et rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique en poste en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte.
- FPE (Fonction Publique d'État) : un des trois versants de la fonction publique avec la FPT (territoriale) et la FPH (hospitalière). Elle est composée des effectifs des ministères, et ceux des établissements publics à caractère administratif (Épa) nationaux comme le CNRS, le CROUS, Pôle-Emploi, etc. ou, dans le cadre du ministère de la défense, l'école Polytechnique, la CNMSS, le musée de l'armée, etc.
- Catégorie hiérarchique A, B et C : pour les militaires, la convention choisie associe les catégories A, B et C respectivement aux officiers, sous-officiers et militaires du rang. Pour les civils, c'est la définition commune à la fonction publique qui prévaut.

Figure 5 : Entrants et sortants de la fonction publique en 2013 par versant et par âge

	Nombre moyen des postes principaux finaux entre 2012 et 2013	Entrants au 31/12	Sortants au 31/12	Entrants-sortants en 2013	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de rotation
Ensemble des 3FP	5 234 692	490 236	403 292	211 153	13,4%	11,7%	12,6%
dont FPE	2 141 620	193 607	164 579	62 081	11,9%	10,6%	11,3%
dont ministère de la défense :	277 049	22 797	32 113	1 308	8,7%	12,1%	10,4%
dont civils défense	67 038	1 779	4 569	604	3,6%	7,7%	5,6%
dont militaires défense	210 013	21 018	27 544	704	10,3%	13,5%	11,9%
par tranches d'âges :							
moins de 24 ans	39 351	10 972	5 861	777	29,8%	16,8%	23,3%
de 25 à 29 ans	48 122	3 602	6 426	220	7,9%	13,8%	10,9%
de 30 à 39 ans	85 131	4 465	8 151	120	5,4%	9,7%	7,6%
de 40 à 49 ans	58 685	2 548	5 127	70	4,5%	8,9%	6,7%
de 50 à 59 ans	41 439	1 160	4 715	91	3,0%	11,6%	7,3%
60 ans et plus	4 324	50	1 833	30	1,9%	43,1%	22,5%

Entrants = personne présente au 31/12/2013 mais absente au 31/12/2012.

Sortants = personne présente au 31/12/2012 mais absente au 31/12/2013.

Entrants-sortants = personne absente au 31/12/2012 et au 31/12/2013 mais présente au cours de l'année.

Taux d'entrée = (entrants + entrants-sortants) / nombre moyens de postes.

Taux de sortie = (sortants + entrants-sortants) / nombre moyens de postes.

Taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2.

Champ : emplois principaux, tous statuts y compris contrats aidés, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors militaires et NIR fictifs dans "Ensemble 3FP" et "Dont FPE".

Sources : SIASP, Insee, traitements DGA/FP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

DERNIERS ECODEF PARUS

- Maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels de défense : pour un cadre d'analyse issu de l'économie spatiale - EcoDef Études n° 76, Février 2016.
- Les entreprises fournisseurs de la Défense en 2014 - EcoDef Statistiques n° 75, janvier 2016.

A PARAÎTRE

- Les flux internationaux de matériels de guerre de la France de 2011 à 2015 – EcoDef Statistiques.
- Comparaison des données internationales sur les exportations d'armement – EcoDef Études.

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Hugues Bied-Charreton
Rédacteur en chef : Christian Calzada
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/STDIR/BPGSI/PGP
IISN 1293-4348